

droits des femmes. Il est bien évident que nous allons continuer dans le même sens mais, encore une fois, dans le cadre des ressources qui nous sont disponibles.

* * *

LA DÉRÉGLEMENTATION

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—L'EMBAUCHE D'INSPECTEURS SUPPLÉMENTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur le Président. Est-ce que le ministre va enfin admettre que la déréglementation diminue la sécurité aérienne, l'expérience est concluante aux États-Unis, et pourquoi le ministre n'a-t-il pas obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation d'engager quelque 250 à 300 inspecteurs supplémentaires pour faire le travail correctement?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'annonçais justement l'autre jour de nouveaux crédits destinés à resserrer la sécurité dans nos aéroports. L'annonce portait sur l'octroi d'années-personnes additionnelles, l'acquisition de matériel plus perfectionné, des travaux de recherche et de développement plus poussés, ainsi que toute une série d'initiatives qui devraient augmenter la sécurité dans nos aéroports. Je suis certain que le député reconnaîtra que nous avons immensément amélioré la sécurité depuis que nous avons été portés au pouvoir.

M. Ouellet: Jusqu'à maintenant, la réponse du ministre a été fort timide.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'hon. André Ouellet (Papineau): On n'a pas augmenté le nombre des inspecteurs, monsieur le Président, et je pense que le ministre doit changer d'attitude. Ne comprend-il pas que les Canadiens ne sont pas prêts à sacrifier la sécurité aérienne pour économiser quelques dollars? Est-il disposé à ne pas mettre en oeuvre le projet de loi C-126 qu'il a déposé hier avant que son ministère n'ait embauché les nouveaux inspecteurs nécessaires à la tâche?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous n'entendons pas sacrifier la sécurité et nous ne le ferons pas.

* * *

DÉFI 86

LE PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION PROFESSIONNELLE—LA FORMATION DE GARDES DE SÉCURITÉ À L'USINE GAINERS D'EDMONTON

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre sait que son ministère a toujours prétendu qu'il refusait d'intervenir dans les conflits de travail. Ce principe se traduit, par exemple, par le refus des prestations d'assurance-chômage aux grévistes.

Questions orales

Puisque le ministère accorde maintenant des fonds à même les deniers publics pour la formation en cours d'emploi de gardes de sécurité à l'usine Gainers d'Edmonton appartenant au vieil ami de la ministre, Peter Pocklington, doit-on conclure que ce principe ne tient plus?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député fait allusion à un projet visant à donner à des femmes sans emploi une formation dans des domaines non traditionnels. Ces femmes participaient au projet bien avant que la grève ne débute. Elles ne sont pas des briseuses de grève comme le député les a qualifiées hier. Elles sont là pour acquérir une formation. Seule la formation nous intéresse.

M. Blackburn (Brant): C'est moralement répréhensible et vous le savez.

Mlle MacDonald: Je continuerai de suivre ce programme de près pour m'assurer que la formation reste de haut niveau.

LE LIEU DE LA FORMATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la ministre sait-elle qu'à côté de l'entreprise de son jumeau idéologique, Peter Pocklington, il existe à Edmonton des douzaines d'établissements où cette formation en cours d'emploi pourrait être donnée?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne sais pas très bien qui sont mes jumeaux, je n'ai pas vérifié ce matin qui me ressemblait. Au moins je ne ressemble pas au député.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je constate que le député n'a pas soulevé la question lorsque cette formation a débuté il y a quelques semaines. Je peux lui assurer que ce qui m'intéresse, c'est la qualité de la formation. Si la situation dans cet établissement se détériorait ou ne permettait plus de donner la formation, je veillerais à ce qu'il y ait des changements.

* * *

LES TRANSPORTS

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il le sait, en août dernier, à Saint-Jean, Terre-Neuve, les premiers ministres provinciaux ont adopté à l'unanimité une résolution disant qu'il faut trouver un juste équilibre entre la rentabilité des liens de transport et les objectifs de développement économique régional afin que chaque région puisse réaliser son plein potentiel. Le ministre des Transports n'a tenu aucun compte du fait que les premiers ministres provinciaux avaient demandé expressément que ce principe soit inclus dans la mesure déposée par le ministre hier. Ils voulaient que le gouvernement fasse davantage que reconnaître l'importance du transport pour le développement régional et que la politique fédérale en matière de transport tienne compte du besoin de lutter contre les disparités régionales. Il n'en est pas question dans le projet de loi. Pourquoi?